

SPW FORMULAIRE DE MODIFICATION DE COMPTE

(pour une installation d'une puissance supérieure à 10 kW
ou inférieure à 10 kW autre que solaire)

Changement de compte pour cause de conclusion de contrat de cession du droit à l'obtention de certificats verts/labels de garantie d'origine et de mandat de représentation auprès de l'Administration

Service Public de Wallonie
Direction de l'Organisation des Marchés
régionaux de l'Energie
Rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 JAMBES



Le formulaire de modification de compte

Une copie de ce formulaire dûment complété et signé est à conserver par les parties.

Le producteur (ou, le cas échéant le cessionnaire du droit à l'obtention des certificats verts (« CV »)/labels de garantie d'origine (« LGO ») et mandataire du producteur) doit déclarer toute modification liée à son compte à savoir un changement de compte (conclusion ou résiliation du contrat de cession du droit à l'obtention de CV/LGO et de mandat de représentation auprès de l'Administration ou du gestionnaire de réseau), de coordonnées du producteur, un changement de propriétaire de l'installation suite à un décès, une vente ou un divorce, **ou liée à son ou ses unité(s) de production** qu'il s'agisse d'une extension, d'une panne, ou d'une modification des instruments de mesures (excepté le compteur réseau). Pour ce faire, il doit compléter le formulaire spécifique à la modification qui concerne son ou ses unités de production ou son compte.

Ce formulaire ne peut être utilisé qu'à la seule condition que l'installation photovoltaïque concernée soit déjà enregistrée à l'Administration.

Quelles modifications devez-vous déclarer ?

Pour chaque modification à déclarer il existe un formulaire spécifique à remplir. Nous vous prions de compléter et signer le formulaire ad hoc pour chacune des modifications déclarées. Donc, si plusieurs modifications sont à déclarer pour un même compte, il faut veiller à remplir un formulaire par modification.

I. Modification du compte
Changement de compte pour cause de résiliation de contrat de cession de CV/LGO
Changement de compte pour cause de conclusion de contrat de cession de CV/LGO
Changement de propriétaire de l'installation : vente – décès – divorce
Changement de coordonnées

Le présent formulaire ne vaut pas contrat de cession du droit à l'obtention des CV/LGO et de mandat de représentation auprès de l'Administration. Le modèle de convention de cession établi par l'Administration à cette fin et disponible sur son site internet doit être complété et signé préalablement à l'introduction du présent formulaire.

Celui-ci comporte l'ensemble des éléments indispensables à l'Administration pour opérer un changement de compte pour cause de conclusion de contrat de cession du droit à l'obtention des CV/LGO et de mandat de représentation, **mais n'a pas vocation à couvrir les éventuels autres arrangements contractuels et financiers entre les parties** suite à la conclusion, lesquels doivent, le cas échéant, faire l'objet d'une convention distincte.

Le contenu du présent formulaire, en ce compris les termes de la déclaration de conclusion prévalent sur tout autre accord entre les parties qui y serait contraire.

Dans quel délai devez-vous déclarer cette modification à l'Administration?

Vous devez remplir le formulaire ad hoc et le renvoyer dans les 15 jours à dater de la modification.

Recevabilité de la demande

La présente demande sera irrecevable par l'Administration et vous sera renvoyée s'il s'avère que des informations du formulaire sont erronées, manquantes ou illisibles. Elle sera également irrecevable si toutes les annexes exigées en fin de formulaire ne sont pas jointes à la demande.

1. Identification du bénéficiaire des CV/LGO actuellement enregistré à l'Administration (ci-après référencé comme l'« ancien bénéficiaire »)

Numéro de compte enregistré au SPW Energie

N° du compte :

3	3	X									
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1. Le bénéficiaire est :

une personne physique (particulier ou indépendant)

Nom		Prénom		<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme										
Si indépendant :														
Numéro d'entreprise	B	E					-			-			Assujetti TVA :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

une personne morale

Dénomination sociale																										
Nom commercial											Forme juridique															
Numéro d'entreprise	B	E											-					-					Assujetti TVA	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Légalement représentée par :																										
Nom											Prénom											<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme				
Tél. direct											Courriel															@

4. Relevé d'index des compteurs (ou fichier Excel à annexer)

RELEVÉ d'index des compteurs le jour de signature de la conclusion de cession	A remplir par le demandeur Indiquer les index tels que lus sur les compteurs :										
N° compteur vert :									,		
N° compteur vert :									,		
N° compteur vert :									,		
N° compteur vert :									,		
N° compteur vert :									,		
Index COMPTEUR RESEAU 281 (injection HP)									,		
Index COMPTEUR RESEAU 282 (injection HC)									,		
Index COMPTEUR RESEAU 181 (prélèvement HP)									,		
Index COMPTEUR RESEAU 182 (prélèvement HC)									,		

Remarque : un site de production d'une même filière peut être composé de plusieurs unités de production distinctes en fonction de leur date de mise en service respective. Chaque unité dispose de son propre compteur vert. Nous ne prendrons en compte la conclusion de cession du droit à l'obtention de CV/LGO que pour les compteurs verts (et donc unités) repris dans le tableau ci-dessus.

5. Choix entre la vente au prix de marché ou le rachat par Elia à 65 € (cadre à compléter par l'ancien bénéficiaire)

Attention : Ce choix se limite à l'octroi relatif à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de votre demande et est définitif. Pour les prochaines périodes d'octroi, un choix différent sera possible. La vente de certificats verts octroyés pour cette période sera possible à condition qu'aucune dette de certificats verts ne subsiste.

La vente au prix garanti régional ne pourra intervenir que si les conditions en vue de bénéficier de celui-ci sont réunies. Veuillez consulter notre site Internet (Rubrique Producteurs/Prix garanti régional) pour davantage d'informations à ce sujet.

Veuillez cocher votre choix :

- Je désire vendre les certificats verts, relatifs à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de ma demande, par moi-même ou par l'intermédiaire d'un tiers chargé de la négociation de leur prix.
- Je demande à Elia de racheter les certificats verts, relatifs à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de ma demande, au prix unitaire de 65 euros :
(l'Administration se charge de communiquer vos coordonnées bancaires à Elia*)

N° de compte bancaire :	<input type="text"/>	IBAN :	<input type="text"/>
Nom du titulaire du compte bancaire :	<input type="text"/>	BIC :	<input type="text"/>
Assujetti TVA : (même si l'installation n'est pas liée à votre activité professionnelle ²)	<input type="text" value="OUI / NON"/>	Numéro de TVA :	<input type="text" value="BE _ _ _ _ - _ _ _ - _ _ _"/>

Afin d'éviter tout retard de paiement, l'ancien bénéficiaire (titulaire du compte SPW Energie) s'engage à informer la Commission Wallonne pour l'Energie, en temps utile et par écrit, de tout changement de coordonnées bancaires.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

FAIT À :

LE :/...../.....

NOM (EN LETTRES CAPITALES) ET SIGNATURE DE L'ANCIEN BÉNÉFICIAIRE :

² Décision TVA n° E.T.114.454 dd. 28.10.2014

6. Déclaration de conclusion du contrat de cession du droit à l'obtention des CV/LGO et de mandat de représentation auprès de l'Administration :

L'ancien bénéficiaire et le cessionnaire identifiés ci-avant déclarent avoir conclu en date du [insérer date de conclusion du contrat] un contrat de cession du droit à l'obtention des CV/LGO et de mandat de représentation auprès de l'Administration, selon le modèle établi par l'Administration³.

Deux documents ont donc été complétés par l'ancien bénéficiaire et le cessionnaire : le contrat en lui-même, et le présent formulaire.

L'ancien bénéficiaire et le cessionnaire s'engagent à conserver chacun un exemplaire dudit contrat durant toute la durée de son exécution. Chacune des parties remettra toutefois à l'Administration copie du contrat de cession sur simple demande de cette dernière.

Ils reconnaissent qu'à dater de la signature du présent formulaire:

- l'Administration procédera à un octroi de clôture de CV/LGO sur le compte-titre de l'ancien bénéficiaire indiqué au cadre 1 sur la base des relevés de compteur communiqués au cadre 4. Elle cessera alors tout octroi ultérieur de CV/LGO relatifs à l'unité/ aux unités de production identifiée(s) ci-dessus au bénéfice de ce compte ;
- dans la mesure où sont réunies toutes les conditions requises par la législation et la réglementation wallonne en la matière, et sans modification du régime d'octroi, les CV/LGO auxquels donne droit l'électricité produite à dater de la prise d'effet de la convention de cession au départ de l'unité/des unités de production seront attribués sur un compte-titre ouvert au nom du seul cessionnaire ;
- l'ancien bénéficiaire ne sera plus habilité à agir en son nom et pour son compte auprès de l'Administration ;
- le cessionnaire sera seul responsable de la gestion du dossier technique et administratif auprès de l'Administration, en ce compris de la communication périodique des relevés de compteurs ;

Fait à, le

Pour l'ancien bénéficiaire,

Pour le cessionnaire,

Signature de l'ancien bénéficiaire ou de la personne légalement habilitée à le représenter précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du cessionnaire ou de la personne légalement habilitée à le représenter précédée de la mention « Lu et approuvé »

³ Disponible sur son site Internet : <https://energie.wallonie.be>